

Médecin,
envie d'un
nouvel horizon
professionnel ?

Pourquoi
ne pas mettre
votre savoir-faire
au service de
la santé de près
de 60 millions
d'assurés ?



**CONCOURS
MÉDECINS-
CONSEILS**

SECURITE SOCIALE



**l'Assurance
Maladie**

Médecin-conseil, un métier aux multiples facettes

Être en relation avec les assurés

S'assurer de la conformité, de la qualité et de la sécurité des soins présentés au remboursement et vérifier l'adéquation de l'état de santé du patient à la prestation et à la réglementation.

Accompagner les professionnels de santé en ville et à l'hôpital

Les sensibiliser aux référentiels de bonnes pratiques médicales, au respect des conditions de prise en charge et aux dispositifs conventionnels.

Contrôler l'activité des établissements de soins, des professionnels de santé et des patients

Intervenir auprès de ceux qui ne respectent pas la réglementation.

Intervenir dans l'offre de services en santé

Coordonner l'offre de services en santé (service d'accompagnement du retour à domicile après hospitalisation, prévention de la désinsertion professionnelle...) permettant aux assurés de bénéficier d'un accompagnement adapté à leur situation.



LE CONCOURS

L'Assurance Maladie lance le concours (oral) des médecins-conseils (h/f) et propose 110 postes sur l'ensemble du territoire.



LES CONDITIONS À REMPLIR

Être titulaire :

- du diplôme d'État de docteur en médecine,
- d'un diplôme, certificat ou titre exigé, pour les candidats ressortissants d'un État membre de l'union Européenne, en application de l'article L.4131-1 du Code de la Santé Publique,
- d'une autorisation individuelle d'exercice prévue par l'article L.4111-2 du code de la Santé Publique pour les candidats ressortissants d'un État tiers.



L'INSCRIPTION

Vous pouvez télécharger le dossier d'inscription sur www.lassurance-maladie-recrute.com



LES ÉPREUVES DU CONCOURS

Deux épreuves orales :

- **Un entretien technique** permettant au jury, à partir d'une mise en situation, d'évaluer la capacité du candidat à traiter une situation médico-administrative (durée 30 minutes précédées de 15 minutes de préparation).
- **Un entretien avec le jury**, lui permettant, à partir d'une mise en situation, d'évaluer l'adéquation du profil du candidat à la fonction de médecin-conseil, sa connaissance de l'environnement, son projet professionnel et son aptitude à travailler en équipe (durée 45 minutes).



LE CALENDRIER

- **8 décembre 2017** : clôture des inscriptions
- **du 5 au 16 février 2018** : déroulement des épreuves

« Le relationnel est un aspect majeur du métier de médecin-conseil.



Nous avons un rôle important dans le système de santé médico-social notamment en matière de prévention de la désinsertion socio-professionnelle. C'est aussi un travail d'équipe et d'échanges avec le personnel administratif du service médical, les autres médecins-conseils de l'Assurance Maladie et les médecins traitants. »

Dr Aurélie Egron, médecin-conseil en Seine-et-Marne.

« Après 15 années d'exercice libéral, j'ai souhaité m'orienter vers une autre forme d'exercice professionnel conciliant la mise en application de mes connaissances et de mes pratiques antérieures. Devenir médecin-conseil me permettait d'élargir mon champ de compétences et d'être confrontée à diverses situations médicales. J'ai donc choisi de passer le concours. Aujourd'hui mes missions sont axées essentiellement sur la gestion du risque, le contrôle des prestations mais aussi sur la relation aux professionnels de santé, ce dernier aspect me permettant de contribuer à l'amélioration des pratiques médicales. »



Dr Aurélie Paitre, médecin-conseil en Indre-et-Loire.



N'hésitez plus, postulez à l'Assurance Maladie en tant que médecin-conseil :

www.lassurance-maladie-recrute.com



Et pour mieux nous connaître :
www.ameli.fr